



Charges d'eau en commun non précisé sur le bail

Par **Lilas37**, le **06/09/2014** à **12:19**

Bonjour,

Décidemment j'ai besoin de beaucoup de conseils ces derniers temps... J'ai emménagé dans une petite maison, je paye donc un loyer et les charges en sus. L'agent immobilier m'a bien précisé que je n'aurais qu'à payer en + mes factures EDF et d'eau.

Voulant faire mensualiser mes factures d'eau je m'adresse à Veolia qui me dit que ce ne sont pas eux et qui me conseillent d'appeler la mairie de Tours pour savoir. Pour réponse : c'est un organisme qui relève le compteur EN COMMUN avec les appartements d'à côté (qui sont au même numéro). Après avoir discuter avec un autre voisin, j'ai appris que l'ancienne locataire est partie à cause des énormes factures d'eau qu'elle avait, (elle est d'ailleurs partie sans jamais payer la dernière).

Les parents de mon propriétaire sont passés me voir et je leur ai demandé : c'est la propriétaire d'à côté qui fait le partage de la note d'eau en fin d'année.

Bon ils m'ont dit que s'il y a un soucis je pourrai toujours louer un compteur individuel, mais je voudrais prévoir : si jamais on me donne une facture énorme, y a t-il un recours? (les compteurs sont dans ma cour, je relève le mien de temps en temps, mais je ne comprends pas pourquoi ils ne relèvent que le commun et pas chaque compteur....) De + ce qui m'inquiète c'est que la personne que j'ai eu au telephone (ville de tours) s'est exclamée "mon dieu la consommation d'eau à cette adresse!"... Désolée de faire long mais je trouve aussi que l'agent immobilier (qui le savait car les parents du proprio m'ont confirmé que l'agence est au courant) aurait pu me le dire que c'était en commun car ce n'est marqué nul part....

Merci d'avance pour vos conseils :)